

Résultats des élections du 11 février 2024

Binômes titulaires

Docteurs Muriel RAINFRAY et Philippe VEAUX
Docteurs Constance MOLLAT et Didier PORTMANN
Docteurs Laurent SAURA et Marianne FONTANGES-DARRIET
Docteurs Sandrine ROCHE et Antoine THICOÏPÉ
Docteurs Kévin ROSSINI et Sophie BOULON
Docteurs Zeïneb LOUNICI et Christophe ADAM

Binômes suppléants

Docteurs Véronique LAGRANGE-CRESSOT et Julien ROGIER
Docteurs Bruno ROLLIN et Marie-Christine DUCOUSSO-LANCON
Docteurs Jérôme PEYROU et Amélie REYNAUD
Docteurs Emmanuel ROUGER et Christina VIEIRA DOS SANTOS

LES RECOURS (articles L4125-5 et R4125-21 du Code de la Santé Publique) :

Les élections peuvent être déférées au Tribunal Administratif dans un délai de 15 jours :

- Par les médecins, à compter du jour de l'élection ;
- Par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou le Ministre chargé de la santé, à compter du jour de réception de la notification du procès-verbal de l'élection.